



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D-2013/230

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

Exposition des résultats de l'appel à idées ' Parc Lescure '. Convention avec la Maison de l'architecture

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En juin 2012, la Ville de Bordeaux a lancé un appel à idées ouvert aux architectes, urbanistes et paysagistes, professionnels et étudiants, pour réfléchir au devenir du stade Chaban-Delmas dans le site du parc Lescure.

Les éléments de réflexion apportés par les candidats vont nourrir la rédaction d'un cahier de charges qui permettra de lancer une consultation d'ici l'été 2013.

La matière recueillie par cet appel à idées est suffisamment conséquente pour être diffusée auprès du grand public.

La Maison de l'architecture propose d'organiser une exposition dont l'ouverture sera l'occasion pour Monsieur le Maire de remettre les prix aux lauréats.

Les détails de cette manifestation sont indiqués dans la convention que la Maison de l'architecture propose à la signature de la Ville. Le budget de cette manifestation s'élève à 30 000 euros comme indiqué dans la convention.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention de fonctionnement avec la Maison de l'architecture.
- Autoriser la dépense correspondante sur le budget de l'exercice concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°D-2013..... du Conseil Municipal en date du 29 avril 2013 et reçue à la préfecture de Gironde le
Ci-après dénommée « la Ville ».

Et

L'Association la Maison de l'Architecture, représentée par Monsieur Pascal TEISSEIRE, agissant en sa qualité de président, habilité aux fins des présentes par les statuts déposés en préfecture le
Ci-après dénommée « l'Association ».

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à organiser une manifestation destinée à présenter au 308-maison de l'architecture, les résultats de l'appel à idées lancé par la Ville de Bordeaux pour le devenir du Parc Lescure.

La manifestation se décline en une exposition et une soirée de remise des prix à l'occasion de l'inauguration de l'exposition.

Article 2 : DATES ET DUREE DE LA MANIFESTATION

- L'exposition s'étendra sur **quatre semaines, entre le 16 mai et le 14 juin 2013**. Le jour du lancement de l'exposition fera l'objet d'une soirée d'inauguration, la date définitive sera déterminée en fonction du calendrier de Monsieur le Maire de Bordeaux.
- La cérémonie de remise des Prix se tiendra le soir de l'inauguration (18h30-20h30). Animée par un modérateur, elle réunira les membres du jury, les équipes lauréates et, selon leur disponibilité, les représentants de la Ville de Bordeaux.
- L'inauguration et la cérémonie de remise des Prix donneront lieu à l'organisation d'un cocktail (20h30-22h00).

Article 3 : DEFINITION DES ACTIVITES

3.1 EXPOSITION

L'« Association » concevra une scénographie et une identité graphique de l'ensemble de l'exposition et réalisera les panneaux d'exposition des projets.

La Ville s'engage à fournir tout fichier image, texte, références, contacts et informations concernant l'appel à idées pour le devenir du Parc Lescure qu'elle jugera pertinente pour l'exposition.

L'exposition pourra être composée de 25 panneaux A0 ou d'un dispositif équivalent en fonction des choix de la scénographie : 10 panneaux pour les équipes lauréates et 15 panneaux pour les projets sélectionnés. A cela s'ajoutera la présentation de l'ensemble des 88 projets reçus sous la forme d'un livret d'exposition et d'un diaporama.

Toutefois le format et la scénographie globale de l'exposition ne seront définitivement arrêtés qu'après accord de la Ville.

3.2 MEDIATION

Afin de permettre une fréquentation optimale de l'exposition, l'Association s'engage à l'ouverture exceptionnelle des locaux du 308 sur deux week-end (samedi+dimanche) pendant la période d'exposition, soit entre le 23 mai et le 21 juin 2013. Les dates retenues pour ces deux week-ends seront fixées entre la Ville et l'Association.

Si elle le souhaite, la Ville pourra assurer une médiation autour de l'exposition (visites commentées de l'exposition, visites du site Chaban-Delmas). L'agenda de ces interventions sera fixé en amont du lancement de l'exposition afin d'être intégré dans les documents de communication.

3.3 COMMUNICATION

L'Association réalisera la communication globale autour de l'événement, en collaboration avec le service communication et presse de la Ville.

Le poste communication inclut notamment la conception et l'édition des supports de communication suivants: affiches type Decaux, flyers, cartons d'invitation, une publication mise à la disposition du public au 308 (livret A5 comprenant environ 80 pages).

La diffusion s'appuiera sur les réseaux de communication de la Ville.

3.4 INAUGURATION

Organisée dans la salle de conférence du 308, la cérémonie de remise des prix est destinée à donner la parole aux lauréats et aux membres du jury pour expliquer le choix et les attentes autour de l'appel à idées pour le devenir du Parc Lescure, ouvrir la discussion avec les habitants et usagers du quartier concerné, permettre à la Ville de Bordeaux de replacer le projet dans le contexte global des équipements sportifs à Bordeaux, etc.

Celle-ci sera animée par un modérateur. La salle de conférence du 308 ne pouvant accueillir plus de 120 personnes assises, il est envisagé de retransmettre la cérémonie dans la salle d'exposition (retransmission audio uniquement).

L'Association réalisera le support visuel à projeter au cours de la remise des Prix (de type présentation Power Point).

A noter que l'Association ne pourra pas obtenir une dérogation de sécurité auprès des services municipaux concernés pour l'accueil exceptionnel d'un public en nombre supérieur à celui accordé au titre du classement de ses locaux (soit 200 personnes).

Article 4 : MISE A DISPOSITION DES MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association une subvention d'un montant de 30 000€ toutes taxes comprises (Trente Mille euros), **versée en deux tranches, pour l'année civile 2013**, dans un délai de 30 jours suivant l'appel de fonds:

- 80% à la signature de la convention
- 20% à la clôture de l'exposition

Article 5 : CONDITION DE L'UTILISATION DE L'AIDE

L'Association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville dans les conditions suivantes :

- Utilisation de la subvention: subvention complémentaire de fonctionnement global pour le développement du programme d'action mené par l'association.
- Mise à disposition des services associés à la mise en œuvre de cet événement.

Article 6 : CONDITIONS GENERALES

L'Association s'engage à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur tous les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 7 : CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 8 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de non-respect par l'Association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux.

Article 9 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

* Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

* Pour l'Association, à son siège social, 308 avenue Thiers – 33100 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le 2013

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour l'Association
Le Président